

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NOUVELLE-CALÉDONIE
--
PROVINCE NORD
--
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU FONCIER

N° 6080/ /2025
Affaire suivie par : PARAWI Yannick

Direction de l'Aménagement
et du Foncier
Tel 47.72.00 – FAX : 47.71.91

Canala le 27 aout 2025,

Le Chef de la subdivision de Canala
Aux entreprises

Objet : Travaux dessouchage d'une bambounière aux abords de la RPN3 section PR114 a la tribu de KAPOUE sur 550ml, pour le compte de la DAFN Province Nord subdivision de Canala secteur de Houailou.

Réf. :

PJ : Estimatif, Attestation générique,

La Province Nord lance une consultation restreinte pour l'attribution des travaux dessouchage d'une bambounière aux abords de la RPN3 section PR114 a la tribu de KAPOUE sur 550ml, pour le compte de la DAFN Province Nord subdivision de Canala secteur de Houailou.

, selon les pièces fournies en annexe.

Les conditions administratives et techniques de ce projet sont :

Objet de la prestation

Les travaux consistent en :

- La signalisation temporaire de chantier,
- Le dessouchage d'une bambounière,
- Le ramassage des détritux,

La section concernée est comprise au PR1 14 à la tribu de KAPOUE,

Organisation du chantier – Gestion des déchets

Conformément aux termes des conditions administratives et techniques de cette consultation, l'entreprise intervenant sur le chantier s'engage à :

Au niveau de la charte chantier vert :

- Limiter les risques et nuisances causés aux travailleurs et aux riverains du chantier,
- Limiter tous types de pollutions ayant des effets sur l'environnement ou la santé des personnes,
- Améliorer les conditions de travail et de confort des personnels et des riverains.

Au niveau de l'organisation du chantier :

- Mettre en œuvre des méthodes de travail permettant de limiter la production des déchets à la source,

Au niveau des déchets :

- Ne pas brûler les déchets,
- Trier ses propres déchets sur le chantier et les transporter quotidiennement dans les bennes de tri sélectif disposées sur le chantier, conformément aux attentes du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre,
- Fournir les bordereaux de suivi des déchets après évacuation,
- Collecter les déchets liés à la vie de ses employés sur le chantier,
- Réduire les boues et poussières dans et hors du chantier,
- Veiller à ne rejeter aucun liquide ou solide dans le sol ou dans les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales (huiles de vidange, peintures, ..).

Au niveau du personnel :

- mettre en place l'information de son personnel par des réunions d'information ou tout autre moyen adéquat, concernant les réglementations en vigueur et la charte chantier vert,
- participer aux actions de sensibilisation collectives organisées sur le chantier.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la subdivision de Canala de la direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord représentée par son chef.

Commande

Les travaux seront commandés par bon de commande ou convention. Ils seront durant la période du 8 septembre 2025.

Paiement

Les prix sont réputés fermes, non actualisables et seront rémunérés à la quantité réellement exécutée par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Les travaux réceptionnés non conformes seront repris aux frais de l'entrepreneur.

En cas de délai supérieur à un mois, le paiement pourra être fractionné.

Délai

Le délai d'intervention est d'une semaine après notification du bon de commande par l'entreprise.

Le délai d'exécution des travaux est de deux semaines par commande.

Critères de jugement et agrément des offres

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

| Critère | Sous critère | Pondération |
|-------------|--------------|-------------|
| Prix | | 100 % |

Documents à fournir en cas de retenue

Lors de la consultation

- Une déclaration sur l'honneur jointe en annexe indiquant que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales et solliciter auprès des administrations compétentes ces attestations ;
- Un RIB ;
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Le cahier des charges et ses annexes, complété, paraphé à toutes les pages et signé (Bordereau des Prix Unitaires et Détail estimatif),
- Liste des matériels de l'entreprise.

En cas de retenue

- L'attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible à la date de remise des offres, attestant de ma régularité au regard de mes obligations sociales,
- L'attestation fiscale en 3 volets délivrée par le Payeur de la Nouvelle-Calédonie, la recette des impôts et le Trésorier Payeur Général, indiquant que je suis en situation régulière au regard de mes obligations fiscales pour l'année civile en cours à la date de la remise des offres.

Contenance des offres

L'entrepreneur doit fournir les pièces de son offre sous enveloppe cachetée portant les indications suivantes :

« Objet de la consultation : Travaux dessouchage d'une bambounière aux abords de la RPN3 section PR114 a la tribu de KAPOUE sur 550ml.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement – DAFN »

Elle comprendra :

- la présente lettre de consultation et ses pièces jointes dûment complétées, toutes les pièces devront être paraphées et signées.
- la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ainsi que ses sous-traitants éventuels se trouvent en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales, et dispose d'une assurance RC professionnelle (modèle d'attestation en annexe) ; en cas de retenue, les attestations 3 volets fiscaux, l'attestation CAFAT ainsi que l'attestation d'assurance devront être fournis obligatoirement. En cas de non-fourriture des documents, l'offre sera écartée.

Remise des offres

Les pièces demandées seront remises à la subdivision de Canala de la direction de l'aménagement et du foncier de la province Nord, le lundi 1 septembre 2025 avant 08h00 via la plateforme commande publique.

Pour tous renseignements complémentaires, l'entrepreneur pourra prendre contact avec le chargé d'opérations Yannick PARAWI (Tel : 42 51 19 / mail : y.parawi@province-nord.nc).

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation ou de n'y donner qu'une suite partielle.

En espérant que ce projet attire votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le soumissionnaire¹

Signature

Copies : DAF/Chrono ...

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Pour la consultation restreinte portant sur :

Opération :
**Travaux dessouchage d'une bambounière aux abords de la RPN3
section PR114 a la tribu de KAPOUE sur 550ml.**

Je soussigné..... agissant en
qualité de pour l'entreprise
..... ,

atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de mes obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles 13-4 et 13-5 de la délibération modifiée n°136/CP du 1^{er} mars 1967 :

- Je m'engage à produire dans un délai de 3 jours à compter de la demande formulée par la province Nord :
 - L'attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible à la date de remises des offres, attestant de ma régularité au regard de mes obligations sociales,
 - L'attestation fiscale en 3 volets délivrée par le Payeur de la Nouvelle-Calédonie, la recette des impôts et le Trésorier Payeur Général, indiquant que je suis en situation régulière au regard de mes obligations fiscales pour l'année civile en cours à la date de la remise des offres.
- La non production de ces documents entrainera le rejet de mon offre.
- Après commande, si les attestations et certificats que j'ai produits sont erronés, la commande sera résiliée à mes torts.

Fait à, le

L'entreprise,

